

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 1/9

Date de révision : 30.06.2011

Annule et remplace : 22.03.2010

-1- Identification de la préparation et de la société

Identification de la préparation	CARLYCOAT
Utilisation de la préparation	Traitement anti-corrosion pour ailettes des échangeurs
Identification de la société	CARLY Zone Industrielle de Braille - 69380 LISSIEU – France www.carly-sa.fr - Téléphone : +33 (0) 478 47 61 20 - Télécopie : +33 (0) 478 47 33 63
Service à contacter	Service Fiches Données de Sécurité : sales@carly-sa.fr
Numéro d'appel d'urgence	INRS / ORFILA (France) - Téléphone : 01 45 42 59 59

-2- Identification des dangers

Principaux dangers

- Effets néfastes sur la santé	R12 : Extrêmement inflammable R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R38 : Irritant pour la peau R68/20/21/22 : Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. S2 : Conserver hors de portée des enfants S16 : Conserver à l'écart de toutes flammes ou sources d'étincelles - Ne pas fumer S23 : Ne pas respirer les aérosols S24 : Éviter le contact avec la peau S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Boîtier aérosol sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Contient 86,04 % en masse de composants inflammables. Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle. EVITER L'EXPOSITION DES FEMMES (ENCEINTES)! EVITER L'EXPOSITION DES ADOLESCENTS ET DES ENFANTS!
- Effets sur l'environnement	R52/53 : Nocif pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

-3- Compositions / Informations sur les composants

Nature chimique	Dispersion de solvants et de pigments			
Description chimique du produit actif	CAS	EINECS	Classification CE	Concentration
Méthanol	67-56-1	200-659-6	F - R11 – T – R23/24/25 R39/23/24/25	5% ≥ x > 1%
Hydrocarbures	-	931-254-9	F – Xn – Xi – N R11-R38-R51/53-R65-R67	25% ≥ x > 20%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 2/9

O-xylène	1330-20-7	215-535-7	Xn – Xi - R10-R20/21-R38	5% ≥ x > 1%
Solvant naphta aromatique Léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	Xn – R10-37-65-66-67 N – R51/53	1% ≥ x > 0%
Naphta lourd hydrodésulfuré	64742-82-1	-	Xn - R10 – R65-66-67 N - R51/53	5% ≥ x > 1 %
Description chimique du propulseur ininflammable	CAS	EINECS	Classification CE	Concentration
CO ₂ - dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	-	10 ≥ x > 5%

-4- Premiers secours

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
Contact avec les yeux	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

-5- Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Poudres, mousses résistants aux alcools, dioxyde de carbone, eau pulvérisée. Les moyens d'extinction doivent être à proximité immédiate des dangers, zones de stockage et de manipulation. Les chariots doivent être équipés d'extincteurs portatifs et le personnel formé à intervenir rapidement.
Moyen d'extinction déconseillé	Eau seule, notamment sous forme de jet.
Dangers spécifiques	Faire attention aux risques d'explosion. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu
Protection des intervenants	Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

-6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Précautions individuelles	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
----------------------------------	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 3/9

Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion en éliminant toute source d'ignition ou d'étincelle, y compris dans la zone environnante. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Ne pas fumer. Respecter les conseils de manipulation du paragraphe 7.

Isoler la source de la fuite et absorber avec un absorbant inerte ou pomper dans un réservoir vide de secours. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Prévenir la police s'il y a déversement dans les cours d'eau ou les égouts.

Méthodes de nettoyage

- Récupération

Récupérer dans des récipients à étiqueter et à fermer. Placer les produits écrasés ou percés et fuyants dans des récipients étanches étiquetés. Elimination du produit récupéré, des produits de lavage et des déchets contaminés par un récupérateur agréé.

- Neutralisation

Absorber ou retenir le liquide avec du sable ou une matière non combustible. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation.

- Nettoyage / décontamination

-

-7- Manipulation et stockage

Manipulation

- Mesures techniques

MANIPULATION des palettes et des cartons d'aérosols :

Ne pas fumer. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palettes d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Le cariste doit être formé au maniement des extincteurs pour une action immédiate.

Un départ de feu n'a lieu qu'en présence d'étincelle ou source d'ignition. La longueur des fourches doit être adaptée pour rendre impossible la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

Si le chariot n'est pas anti-déflagrant, lors de l'éclatement d'un ou plusieurs aérosols, consécutifs à la perforation par une fourche, à la chute de cartons ou à l'écrasement par le chariot d'aérosols tombés au sol, le cariste ne doit effectuer aucune manœuvre, même celle de couper le contact, pour ne pas provoquer la formation d'étincelles. Il se munit de l'extincteur pour être prêt à intervenir. Il s'écarte du chariot et empêche la circulation éventuelle dans le secteur. Il prévient ou fait prévenir le service de sécurité. En outre, toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

MANIPULATION des aérosols :

Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard...) ne pas pulvériser plus de quelques secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, appareil de soudure... Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs du produit pulvérisé. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 4/9

Stockage

- Mesures techniques

Recommandations applicables pour les entrepôts et les réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections des aérosols. Ne pas fumer.

Conditions de stockage

- Recommandées

Maintenir les aérosols :

- à l'abri de l'humidité

- dans un endroit frais et sec

- à l'écart de toute source d'ignition

- et si possible à des températures de +5°C à +30°C (jamais >50°C).

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuite par compression).

Comme pour le stockage de produits inflammables, il est recommandé :

- De mettre en place des exutoires permettant l'évacuation des fumées et gaz chauds.

- D'équiper la zone avec des robinets d'incendie armés dopés à l'aide d'un agent émulsifiant de type nagent formant film flottant. Ou de mettre en place un réseau de sprinklers doté du même agent émulsifiant.

- De maintenir la propreté rigoureuse du stock, aucun aérosol provenant de cartons endommagés ne doit traîner au sol.

- De ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.

- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

- Matières incompatibles

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins ;

Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

Matériaux d'emballage

- Recommandés

Emballage d'origine

- Contre-indiqués

-

-8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition au

Méthanol

67-56-1

France

VLCT-mg/m³

VME-mg/m³

VLE-ppm

VLE-mg/m³

-

200ppm - 262

250

328

O-xylène

1330-20-7

France

VLCT-mg/m³

VME-mg/m³

VLE-ppm

VLE-mg/m³

-

50ppm - 221

100

442

Dioxyde de carbone

124-38-9

France

VLCT-mg/m³

VME-mg/m³

VLE-ppm

VLE-mg/m³

-

5000ppm - 9000

30000

54000

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Contrôle de l'exposition

Exposition professionnelle

- Protection respiratoire

Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux. Appareil respiratoire avec filtre type AX

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :
CARLYCOAT

Page : 5/9

- Protection des mains	Porter des gants appropriés
- Protection des yeux	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides
- Protection du corps	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
Exposition de l'environnement	Ne pas déverser dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.
Mesures d'hygiène	Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et de produits chimiques. Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

-9- Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat physique	Liquide / gaz comprimé
Couleur	Gris
Odeur	Caratéristique
pH (20°C à 1%)	Non applicable

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Température de décomposition	-
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non déterminé
Point de fusion	-
Température d'auto-inflammation	Non connu
Point d'inflammation (°C)	Non connu
Propriétés comburantes	-
Limites d'explosivité dans l'air	0.6 - 12% en volume
Pression de vapeur	-
Densité de vapeur (air = 1)	0.795
Masse volumique	-
Viscosité (20°C)	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non miscible
Solubilité dans	Corps gras (liposolubilité partielle) + Solvants (Solubilité dans certains solvants spécifiques)
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non connu

PROPULSEUR

Caractéristiques d'explosivité (%vol)	Néant
Forme / couleur	Gaz comprimé / incolore
Odeur	-

AEROSOL

Pression relative de l'aérosol	Environ 5.5 bars
--------------------------------	------------------

-10- Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable dans les conditions normales de stockage. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 18 mois.
-----------	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 6/9

Conditions à éviter	Ne pas utiliser près d'une flamme, d'une source d'étincelle, ou d'une source de chaleur ou d'un corps incandescent. L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion. Eviter les températures supérieures à 50°C.
Matières à éviter	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

-11- Informations toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé.

Toxicocinétique/métabolisme et distribution

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

Effets aigus

- Inhalation, voies respiratoires : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Contact avec la peau : Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion : Possibilité de complications pulmonaires (inflammation, œdème). Peut endommager le système nerveux. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.

Sensibilisation

-

Toxicité par administration répétée

Pas de données disponibles.

Effets CMR

Pas de données disponibles

-12- Informations écologiques

PRODUIT ACTIF

Ecotoxicité

Effets sur les organismes aquatiques

Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité

Absorption / désorption.
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de Bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Résultat de l'évaluation PBT

Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 7/9

-13- Considérations relatives à l'élimination

Réceptif sous pression, ne pas percer ni brûler même après usage.

Déchets de produit

- Interdictions
Interdiction de rejeter à l'égout et dans les rivières.
Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
- Destrutions/ éliminations
USAGES PROFESSIONNELS :
Remettre à un récupérateur agréé auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur)
USAGES MANAGERS :

Le boîtier aérosol une fois vide est apte à entrer dans le circuit normal de traitement des déchets ménagers tel que défini par le décret français n°92-377 du 1^{er} avril 1992. Ils sont intégrés au flux normal des emballages usagés gérés dans le cadre d'Eco-Emballages.

Emballages souillés

- Décontamination/nettoyage
Vider complètement les emballages avant élimination.
- Destruction / élimination
Eliminer dans un centre autorisé.

Remarque

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

-14- Informations relatives au transport

Réglementations internationales

- N° ONU
UN1950 – AEROSOLS (maximum 1L)
- ADR/RID
Classe : 2
N° d'identification du danger : 2.1
Code d'identification : 5F ; Instruction d'emballage: P003-LP02 -/- PP17-PP87-RR6-L2
- OMI/IMDG
Classe : 2.1
Instruction d'emballage: P003 -/- PP17 ; Etiquetage : 2.1
N° FS : 2-13
- OACI/IATA
Classe : 2.1 ; Etiquette : 2.1
Groupe d'emballage: -

AERONEF PASSAGER et CARGO :
Instruction d'emballage: Y203
Quantité maxi/colis : 30kg
Instruction d'emballage : 203
Quantité maxi/colis : 75kg

Important : Sous le régime des quantités limitées les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration.

Consulter les réglementations concernées (à noter que l'ADR sous ce régime demande un étiquetage des cartons avec un losange bicolore)



Remarque

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche données de sécurité.
Mais, compte tenu d'une évolution possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 8/9

-15- Informations relatives à la réglementation

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Ce produit est classé selon les critères établis par les directives européennes concernant la réglementation des substances et préparations dangereuses, et doit être étiqueté conformément aux textes en vigueur.

Etiquetage CEE

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) : concerné

- Symboles et indications de danger

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE (F+)**
- **NOCIF (Xn)**

- Phrases R

R12 : Extrêmement inflammable
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R38 : Irritant pour la peau
R52/53 : Nocif pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68/20/21/22 : Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

- Phrases S

S2 : Conserver hors de portée des enfants
S16 : Conserver à l'écart de toutes flammes ou sources d'étincelles - Ne pas fumer
S23 : Ne pas respirer les aérosols
S24 : Éviter le contact avec la peau
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source d'étincelle, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Conserver hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mis au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Note

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYCOAT

Page : 9/9

-16- Autres informations

Informations complémentaires Produit destiné uniquement à un usage professionnel.
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou
contacter le service commercial de votre région.

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R39 Danger d'effets irréversibles très graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long
terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Mise à jour Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de la première page)

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La Fiche Données de Sécurité de ce produit a été établie conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manutention, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit. Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.